APRÈS ART. 30 N° 2380

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N º 2380

présenté par Mme Gérard, M. Christophe, M. Moulliere, M. Bazin, M. Ledoux, Mme Violland, Mme Firmin Le Bodo, M. Cosson, Mme Colin-Oesterlé et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.